



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACADEMIE DE MONTPELLIER RECRUTE POUR LA RENTREE 2022

DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

(Décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié)

EMPLOIS A POURVOIR

- 1 poste d'adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)
- 1 poste de secrétaire administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)

Zone géographique : toute l'académie

CANDIDATURES

Les candidatures sont acceptées **jusqu'au lundi 28 mars 2022 inclus, par courrier exclusivement**, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :
Rectorat de l'académie de Montpellier - Pôle ressources humaines – SAIP - Mme Nathalie Valette - 31 rue de l'Université - CS 39004- 34064 Montpellier cedex 2
Pour plus d'informations, consultez le portail de l'académie de Montpellier :
<https://www.ac-montpellier.fr/article/recrutement-reserve-aux-personnes-handicapees-121568>

PIECES A FOURNIR

- une fiche de candidature à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier (uniquement pendant la période de candidature)
- une lettre de motivation qui mentionnera le type de candidature (adjoint ou secrétaire administratif) et la mobilité géographique (toute l'académie ou un ou des départements de l'académie) ;
- un curriculum vitae ;
- une photocopie des diplômes (pour SAENES : le baccalauréat - pour ADJAENES : pas de diplôme exigé)
- un état des services accomplis pour l'Education nationale le cas échéant (attestations et évaluations éventuelles)
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité délivrée par la MDPH ou toute autre pièce attestant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
- une photocopie de la pièce d'identité (passeport ou CNI) ;
- tout document que le candidat jugera utile pour présenter son expérience professionnelle.

Pour pouvoir candidater à plusieurs emplois, il est indispensable de fournir un dossier complet pour chaque emploi.

Attention : vous ne pouvez pas candidater si vous avez la qualité de fonctionnaire.